

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 14.05.98.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la demande : 19.11.99 Bulletin 99/46.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : RODIER ALAIN — GB et BARCLAY DUNCAN — MC.

⑦2 Inventeur(s) : RODIER ALAIN et BARCLAY DUNCAN.

⑦3 Titulaire(s) :

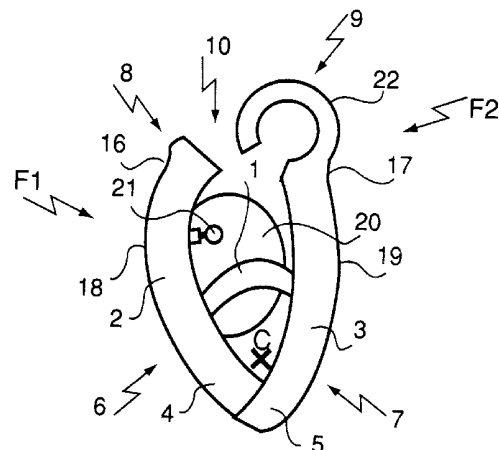
⑦4 Mandataire(s) : ALKIMIYA.

⑤4 DISPOSITIF DE CLIPSAGE D'UN OBJET TEXTILE.

⑤7 L'invention concerne un dispositif de clipsage d'un objet textile et plus particulièrement d'un vêtement.

Ce dispositif comprend une première partie 2 munie d'un moyen de préhension 4 situé à l'une de ses extrémités, une seconde partie 3 munie d'un moyen de préhension 5 situé à l'une de ses extrémités et en regard de la première partie, une troisième partie 11 reliant la première et la seconde parties, ladite troisième partie 11 étant flexible et élastique. La première partie 2 et la seconde partie 3 sont mobiles l'une par rapport à l'autre de manière qu'en position de repos, le moyen de préhension 4 de la première partie 2 et le moyen de préhension 5 de la seconde partie 3 soient engrenés l'un avec l'autre pour effectuer un pincement de la matière tissée ou non tissée, et de manière qu'en position active, ils soient désengrenés de manière à libérer la matière tissée ou non tissée.

Application pour le clipsage par exemple de chaussettes pendant leur lavage et leur séchage.



DISPOSITIF DE CLIPSAGE D'UN OBJET TEXTILE

La présente invention concerne un dispositif de maintien par
5 clipsage d'au moins un objet en matière textile, et plus préférentiellement
d'une paire de chaussettes.

On sait que lors du lavage des chaussettes, celles-ci sont lavées
avec d'autres textiles et après séchage il est difficile de les rassembler
par paires.

10 Dans les magasins, les chaussettes sont vendues par paires. Elles
sont réunies au moyen de coutures légères ou au moyen de plots en
matière plastique, qui pénètrent dans le talon et la pointe. En outre, un
petit carton est placé sur les jambes des chaussettes, ce carton
comportant des indications imprimées, telles que la marque et la taille des
15 chaussettes. Ce petit carton est lui aussi solidarisé aux chaussettes au
moyen d'un fil de couture ou de plots en matière plastique. Lorsqu'on
souhaite utiliser les chaussettes, il faut donc couper les fils de couture ou
les plots, par exemple au moyen de ciseaux. De ce fait, on peut couper
les chaussettes en coupant les fils, ou bien si l'on ne dispose pas de
20 ciseaux à portée de main, on tire sur les chaussettes pour casser les fils
ou les plots. Là encore, on est susceptible de détériorer les chaussettes
en les déchirant si on exerce une force trop grande.

Les problèmes qui se posent sont donc les suivants :

Lors du lavage des chaussettes, on souhaite les maintenir deux par
25 deux pour éviter qu'elles ne soient dépareillées.

Lors de la vente des chaussettes, on souhaite les maintenir par
paire et on souhaite avoir un support publicitaire qui puisse s'enlever
facilement, après l'achat.

L'invention a donc pour but de fournir un dispositif de maintien d'un
30 ou plusieurs objets textiles, ce maintien étant réversible. Le dispositif

selon l'invention est destiné non seulement à maintenir deux chaussettes ensemble, mais on peut aussi l'utiliser pour maintenir un coupon de tissu, ou un autre vêtement. De plus, le dispositif selon l'invention peut servir à suspendre les objets textiles et peut servir de support publicitaire. En
5 outre, le dispositif selon l'invention est résistant lors du lavage, et plus particulièrement lors du lavage en machine ainsi qu'au séchage.

A cet effet, l'invention concerne un dispositif de clipsage d'au moins un objet en matière tissée ou non tissée, tel qu'il comprend :

- 10 - une première partie munie d'un moyen de préhension situé à l'une de ses extrémités,
- une seconde partie munie d'un moyen de préhension situé à l'une de ses extrémités et en regard de la première partie,
- une troisième partie reliant la première partie et la seconde partie, ladite troisième partie étant flexible et élastique,

15 la première et la seconde partie étant mobiles l'une par rapport à l'autre du fait de la flexibilité et de l'élasticité de la troisième partie, de manière qu'en position de repos, le moyen de préhension de la première partie et le moyen de préhension de la seconde partie soient situés en regard l'un de l'autre et engrenés l'un avec l'autre pour effectuer un pincement de la
20 matière tissée ou non tissée, et de manière qu'en position active, le moyen de préhension de la première partie et le moyen de préhension de la seconde partie soient désengrenés de manière à libérer la matière tissée ou non tissée.

L'objet qui est clipsé est en matière tissée ou non tissée. Par
25 exemple, cet objet peut être une matière textile telle que de la laine, du coton, des fibres synthétiques comme du Nylon[®], du Rislan[®], et peut être tissé ou non tissé, c'est-à-dire peut être un voile obtenu par dépôt d'une suspension de fibres sur une grille, puis séchage. Il peut s'agir par exemple d'un voile non tissé en fibres de coton, de cellulose, ou autres
30 fibres.

Selon l'invention, le moyen de préhension de la première partie comporte des dents séparées par des creux et le moyen de préhension de la seconde partie comporte des dents séparées par des creux, les dents de la première partie venant s'engrener entre les dents de la seconde partie lorsque le dispositif est en position de repos.

Selon un mode de réalisation de l'invention, le dispositif est tel que la première et la seconde partie sont des arcs de cercle en regard l'un de l'autre, de manière que la forme générale du dispositif soit ovale et la troisième partie est un arc de cercle dont le centre est situé du côté des moyens de préhension du dispositif, de manière qu'une pression exercée sur la première partie et la seconde partie, à leurs extrémités opposées auxdits moyens de préhension, permette la désolidarisation du moyen de préhension de la première partie et du moyen de préhension de la seconde partie.

De préférence, la première partie et la seconde partie comportent à leurs extrémités opposées à leurs moyens de préhension des creux sur leurs bords externes permettant d'effectuer manuellement un rapprochement desdites extrémités afin de désolidariser le moyen de préhension de la première partie du moyen de préhension de la seconde partie.

Selon un mode de réalisation préféré de l'invention, le dispositif comporte en outre une plaquette fixée par tous moyens adéquats sur le dispositif, cette plaquette étant imprimée et comportant des indications telles que la marque de l'objet clipsé. Par exemple cette plaquette peut être un disque en polypropylène imprimable, fixé en son centre sur la languette de la première partie.

Le dispositif selon l'invention est encore tel qu'il comporte à l'extrémité opposée d'un moyen de préhension un crochet qui permet de placer le dispositif sur une tringle, par exemple une tige utilisée couramment dans les magasins à grande surface.

Le dispositif selon l'invention est réalisé en une matière flexible ayant une certaine élasticité, par exemple une matière plastique, telle que du polychlorure de vinyle, du polyacétate de vinyle, de préférence comportant des pigments en masse.

5 La description suivante, en regard des dessins annexés à titre d'exemples non limitatifs permettra de comprendre comment l'invention peut être mise en pratique.

La Figure 1 est une vue de face du dispositif selon l'invention, en position fermée, l'objet en matière tissée ou non tissée étant maintenu par
10 le dispositif.

La Figure 2 est une vue du moyen de préhension situé à l'extrémité de la première partie.

La Figure 3 est une vue du moyen de préhension situé à l'extrémité de la seconde partie.

15 La Figure 4 est une vue de dos du dispositif selon l'invention, en position fermée, l'objet en matière tissée ou non tissée étant maintenu par le dispositif.

Le dispositif 1 représenté plus particulièrement sur les Figures 1 et 4, comprend une première partie 2 et une seconde partie 3. La première
20 partie 2 et la seconde partie 3 possèdent chacune un moyen de préhension 4 et 5 à une de leurs extrémités 6, 7, tandis que leurs extrémités opposées 8, 9 sont libres. Ces extrémités opposées 8, 9 sont en regard l'une de l'autre et lorsque le dispositif est fermé (Figures 1 et 4), il existe toujours un espace ou intervalle 10 entre les extrémités 8, 9. Cet
25 intervalle 10 permet d'introduire le dispositif 1 sur une tringle, par exemple une tringle d'armoire ou une tringle support telle que celles utilisées dans les magasins à grande surface.

Le dispositif selon l'invention comporte en outre une troisième
30 partie 11 reliant la première partie 2 et la seconde partie 3. Cette troisième partie 11 est flexible et élastique.

La première partie 2 et la seconde partie 3 peuvent pivoter l'une par rapport à l'autre, grâce à la flexibilité et l'élasticité de la troisième partie 11. De préférence, la première partie 2 et la seconde partie 3 du dispositif 1 ont une forme d'arc ellipsoïdal ou d'arc de cercle. Par exemple, comme on l'a représenté sur les Figures 1 et 4, les première et seconde parties 2 et 3 ont une forme d'arc d'ellipse.

Comme on le voit sur les Figures 1 et 4, le dispositif 1 en position de repos est tel que le moyen de préhension 4 de la première partie 2 et le moyen de préhension 5 de la seconde partie 3 sont situés en regard l'un de l'autre et sont engrenés l'un avec l'autre en effectuant un pincement de la matière tissée ou non tissée. En position active, le moyen de préhension 4 de la première partie 2 et le moyen de préhension 5 de la seconde partie 3 sont désolidarisés, les engrenages étant éloignés les uns des autres. La matière tissée ou non tissée est alors libérée et non plus maintenue.

On peut réaliser la première et la seconde partie sous forme de tubes creux ou pleins, par exemple en matière plastique.

Selon l'invention, le moyen de préhension 4 de la première partie 2 comporte des dents 12 séparées par des creux 13 et le moyen de préhension 5 de la seconde partie 3 comporte des dents 14 séparées par des creux 15. Les dents 12 de la première partie 2 viennent s'engrener dans les creux 15 de la seconde partie 3 et les dents 14 de la seconde partie 3 viennent s'engrener dans les creux 13 de la première partie 2. Le dispositif 1 de l'invention est alors en position de repos, c'est-à-dire qu'aucune action externe n'est appliquée sur celui-ci.

Comme on le voit sur les Figures 1 et 4, le dispositif est tel que la première et la seconde partie sont des arcs de cercle en regard l'un de l'autre, de manière que la forme générale du dispositif soit ovale.

La troisième partie 11 est un arc de cercle dont le centre C est situé du côté des moyens de préhension 4 et 5. En exerçant une pression

sur la première partie 2 et la seconde partie 3, à leurs extrémités opposées 8, 9 auxdits moyens de préhension 4, 5, on effectue la désolidarisation du moyen de préhension 4 de la première partie 2 et du moyen de préhension 5 de la seconde partie 3.

5 De préférence, la première partie 2 et la seconde partie 3 comportent à leurs extrémités opposées 8, 9 à leurs moyens de préhension 4, 5 des creux 16, 17 sur leurs bords externes 18, 19. Ces creux 16, 17 permettent d'effectuer manuellement un rapprochement desdites extrémités 8, 9 afin de désolidariser le moyen de préhension 4
10 de la première partie 2 du moyen de préhension 5 de la seconde partie 3.

Selon un mode de réalisation préféré de l'invention, le dispositif comporte en outre une plaquette 20 fixée par tous moyens adéquats sur le dispositif, cette plaquette étant imprimée et comportant des indications telles que la marque de l'objet clipsé. Par exemple cette plaquette peut
15 être un disque en polypropylène imprimable, fixé sur une languette 21 ou un plot de la première partie.

Le dispositif selon l'invention est encore tel qu'il comporte à l'extrémité opposée d'un moyen de préhension un crochet 22 qui permet de placer le dispositif sur une tringle, par exemple une tige utilisée
20 couramment dans les magasins à grande surface.

Le dispositif selon l'invention est réalisé en une matière flexible ayant une certaine élasticité, par exemple une matière plastique, telle que du polychlorure de vinyle, du polyacétate de vinyle, de préférence comportant des pigments en masse.

25 Le fonctionnement du dispositif est le suivant :

Lorsqu'il est en position ouverte, il existe un espace entre les moyen de préhension 4 et 5. La troisième partie 11 est déformée. Cette position ouverte est réalisée lorsqu'on agit sur l'extrémité 8 de la partie 2 et sur l'extrémité 9 de la partie 3 selon les Flèches F_1 et F_2 .

On place alors l'objet textile entre les moyens de préhension 4 et 5. Puis, on laisse le moyen de préhension 5 se rapprocher du moyen de préhension 4. Ce rapprochement se fait par relâchement des extrémités 8 et 9 et par l'élasticité de la troisième partie 11 qui reprend sa forme
5 initiale.

Lorsque le moyen de préhension 5 vient s'engrener avec le moyen de préhension 4, les dents 12 et 13 pénètrent légèrement dans la matière tissée ou non tissée et effectuent un pincement de celle-ci qui est alors retenue entre les dents 12 et 13.

10 La plaquette 20 peut comporter des impressions indiquant la taille de l'objet, sa nature, sa marque ou toute autre indication utilitaire ou publicitaire.

Lorsqu'on veut libérer le ou les objets, on fait pivoter la seconde partie 3 par rapport à la première partie 2, en appuyant sur les extrémités
15 8 et 9 des parties 2 et 3.

REVENDEICATIONS

1. Dispositif de clipsage d'au moins un objet en matière tissée ou non tissée, tel qu'il comprend :

5 - une première partie (2) munie d'un moyen de préhension (4) situé à l'une de ses extrémités,

 - une seconde partie (3) munie d'un moyen de préhension (5) situé à l'une de ses extrémités et en regard de la première partie,

 - une troisième partie (11) reliant la première partie (2) et la
10 seconde partie(3), ladite troisième partie (11) étant flexible et élastique, la première partie (2) et la seconde partie (3) étant mobiles l'une par rapport à l'autre du fait de la flexibilité et de l'élasticité de la troisième partie(11), de manière qu'en position de repos, le moyen de préhension (4) de la première partie (2) et le moyen de préhension (5) de la seconde
15 partie (3) soient situés en regard l'un de l'autre et engrenés l'un avec l'autre pour effectuer un pincement de la matière tissée ou non tissée, et de manière qu'en position active, le moyen de préhension (4) de la première partie (2) et le moyen de préhension (5) de la seconde partie (3) soient désengrenés de manière à libérer la matière tissée ou non tissée.

20

2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que le moyen de préhension (4) de la première partie (2) comporte des dents (12) séparées par des creux (13) et le moyen de préhension (5) de la seconde partie (3) comporte des dents (14) séparées par des creux (15), les dents
25 (12) de la première partie(2) venant s'engrener entre les dents (14) de la seconde partie (3) lorsque le dispositif est en position de repos.

3. Dispositif selon les revendications 1 ou 2, caractérisé en ce que la première (2) et la seconde (3) partie sont des arcs de cercle en regard
30 l'un de l'autre, de manière que la forme générale du dispositif soit ovale et

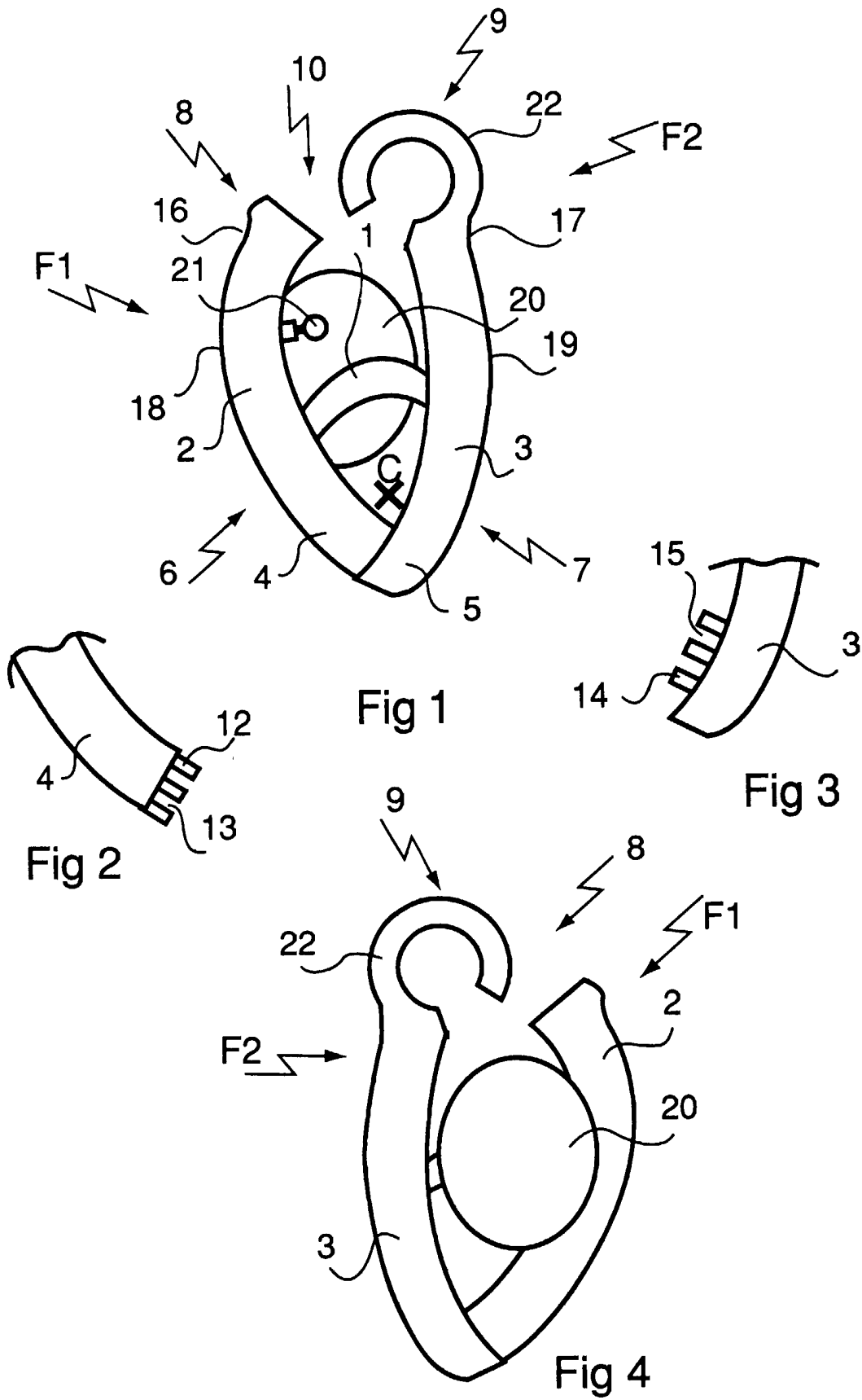
la troisième partie (11) est un arc de cercle dont le centre C est situé du côté des moyens de préhension (4, 5) du dispositif, de manière qu'une pression exercée sur la première partie (2) et la seconde partie (3) à leurs extrémités opposées (8, 9) auxdits moyens de préhension (4, 5),
5 permette la désolidarisation du moyen de préhension (4) de la première partie (2) et du moyen de préhension (5) de la seconde partie (3).

4. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que la première partie et la seconde partie comportent à leurs extrémités
10 opposées à leurs moyens de préhension des creux (16, 17) sur leurs bords externes (18, 19) permettant d'effectuer manuellement un rapprochement desdites extrémités afin de désolidariser le moyen de préhension (4) de la première partie (2) du moyen de préhension (5) de la seconde partie (3).

15 5. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 4, caractérisé en ce qu'il comporte en outre une plaquette (20) fixée sur le dispositif, cette plaquette étant imprimée et comportant des indications telles que la marque de l'objet clipsé.

20 6. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 5, caractérisé en ce qu'il comporte à l'extrémité opposée d'un moyen de préhension un crochet (22) qui permet de placer le dispositif sur une tringle, par exemple une tige utilisée couramment dans les magasins à grande surface.

25 7. Dispositif selon l'une des revendications 1 à 6, caractérisé en ce qu'il est réalisé en une matière flexible ayant une certaine élasticité, par exemple une matière plastique, telle que du polychlorure de vinyle, du polyacétate de vinyle, de préférence comportant des pigments en masse.



INSTITUT NATIONAL
de la
PROPRIETE INDUSTRIELLE

RAPPORT DE RECHERCHE
PRELIMINAIRE

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement
national

FA 557912
FR 9806112

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
X	SE 165 200 C (ANDERSSON) * revendication 1; figure 1 *	1-4
X	US 5 414 911 A (ADAMS WILLIAM E) 16 mai 1995 * colonne 3, ligne 29 - colonne 4, ligne 29 *	1,4
Y	US 5 625 931 A (VISSER STEVEN C ET AL) 6 mai 1997 * revendications 1,13,14; figure 2 *	1-7
Y	US 4 192 441 A (BATTS JOHN H) 11 mars 1980 * colonne 5, ligne 40 - ligne 57; figures 13,14,16 *	1-7
A	US 5 732 921 A (LEMIRE PAUL) 31 mars 1998 * colonne 4, ligne 21 - colonne 5, ligne 5; figure 1 *	1-3,6
A	US 4 261 121 A (COON MILES) 14 avril 1981 * colonne 2, ligne 39 - ligne 66; figure 2 *	1,2,5
A	CH 447 796 A (MÜLLER) * colonne 1, ligne 26 - colonne 3, ligne 9; figure 2 *	1,3-5
A	DE 297 05 318 U (CARANNANTE GENNARO) 28 août 1997 * revendications 1-3,6,7; figure 1 *	1,2,6
Date d'achèvement de la recherche		Examineur
20 janvier 1999		Monné, E
<p>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant</p>		

2

EPO FORM 1503 03.82 (P04C13)

DOMAINES TECHNIQUES
RECHERCHES (Int.CL.6)

A44B
D06F
G09F
A47G